

Fiche COVID-19 relative aux consignes sanitaires

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

- ⇒ Port du masque obligatoire
- ⇒ Distanciation sociale (1m)
- ⇒ Mesure d'hygiène strictes : lavage régulier des mains gel hydroalcoolique ou savon
- ⇒ Eviter au maximum le partage du matériel
- ⇒ Limiter les regroupements
- ⇒ Exclure les personnes à risques
- ⇒ En cas de symptôme restez chez vous (toux, fièvre).

COMMENT S'ATTRAPE LA COVID-19 ?

⇒ En l'absence de mesures de protection, lors de sécrétions reçues d'une personne malade du Coronavirus, (postillon, gouttelettes).

⇒ Le coronavirus se transmet par la toux, la salive et par les mains. (Si vos mains ne sont pas régulièrement lavées ou désinfectées).

Lorsque vous mangez, buvez, fumez ou que vous partagez un repas, il existe un risque important de contact et donc de contamination.

LORS DES OPERATIONS

- ⇒ Chaque chasseur doit avoir à sa disposition : savon, lingettes, gants jetables et masques.
- ⇒ Désinfection obligatoire savon ou gel hydroalcoolique.
- ⇒ Respectez une distance de 1m entre chaque personne.

- ⇒ Les déplacements en véhicule se font à deux personnes maximums avec port du masque obligatoire.
- ⇒ Désinfection du véhicule.
- ⇒ Pas de prêt de matériel.
- ⇒ Désinfection de l'ensemble du matériel apporté sur le lieu de chasse et au retour de chasse.

- ⇒ AUCUN REGROUPEMENT AUTORISE
- Tout type de repas et apéritifs sont interdits (Boissons chaudes, boissons froides...).